

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue publiquement le 02 février 2026, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 6115-A rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Monsieur le maire suppléant M. Éric Provencher préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Monsieur Douglas Beard	conseiller	siège 2
Monsieur Simon Lauzière	conseiller	siège 3
Monsieur Jacob Morin	conseiller	siège 4
Madame Mélise Beaulac	conseillère	siège 5
Monsieur Jean-François De Plaen	conseiller	siège 6

Monsieur Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DÉCLARE LA SÉANCE OUVERTE À 20H07
00 personne assiste à l'assemblée

17-02-2026

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour, préparé par le directeur général et greffier-trésorier, est soumis aux membres du conseil municipal pour adoption.

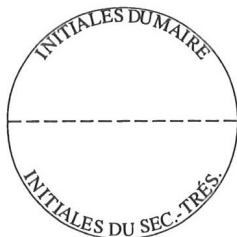
Sur proposition de M. Jacob Morin, appuyée par Mme Mélise Beaulac, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

3. PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION

18-02-2026

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance du conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey tenue le 06 janvier 2026 a été remise à chaque membre du conseil dans les délais prévus au code municipal, celui-ci est soumis pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Mélise Beaulac, appuyée par M. Simon Lauzière, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le greffier-trésorier soit dispensé de donner lecture du procès-verbal et que celui-ci soit approuvé tel que soumis.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

4.1 Acceptation de la programmation de la TECQ

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

19-02-2026

5.1 ADOPTION DES COMPTES – JANVIER 2026

Sur proposition de M. Douglas Beard, appuyée par M. Simon Lauzière, il est unanimement résolu d'adopter les comptes du mois de janvier 2026 tels que présentés, pour un montant total de 353 879,63 \$.

Je soussigné, Alexandre Côté, greffier-trésorier, certifie par la présente que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

20-02-2026

5.2 VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES : AUTORISER LA TRANSMISSION DE LA LISTE À LA MRC DRUMMOND ET DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ POUR ENCHÉRIR SUR LES IMMEUBLES CONCERNÉS SUR NOTRE TERRITOIRE

ATTENDU QU'en vertu des articles 1022 à 1060 du Code municipal, une municipalité peut mettre en vente un immeuble pour défaut de paiement des taxes. Ce recours permet de recouvrer toutes les taxes qui font l'objet d'un rôle de perception, soit :

- taxes foncières;
- droits sur les mutations immobilières;
- taxes scolaires;
- toutes autres créances assimilées à des taxes.

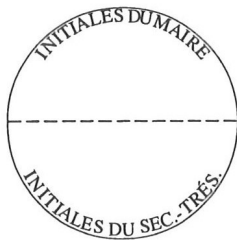
PAR CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Simon Lauzière et appuyée par Mme MéliBeaulac
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE toutes les propriétés pour lesquelles il y a des arrérages de taxes pour les années antérieures à 2025 soit, 2022, 2023, 2024 sont susceptibles d'être inscrites sur la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le 11 juin 2026;

De maintenir les règles suivantes;

Le directeur général/greffier-trésorier est autorisé à prendre des ententes de paiements sur les arrérages pour les dossiers où il n'y a pas eu de chèque en insuffisance de fonds (NSF) et/ou dont les ententes antérieures n'ont pas été respectées;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Entériner les démarches faites par le personnel en vue de la vente des propriétés pour lesquelles le solde des taxes dues n'a pas été acquitté à temps;

Le cas échéant, de transférer lesdits dossiers à la MRC de Drummond, aux fins de vente pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le 11 juin 2026;

QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey autorise la transmission de la liste à la MRC de Drummond;

QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey désigne le directeur général et greffier-trésorier et/ou le maire à agir comme représentant de la municipalité pour enchérir sur les immeubles concernés situés sur notre territoire qui seront mis en vente, jusqu'au montant total des taxes municipales et scolaires dues, plus les frais et intérêts lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 11 juin 2026;

QU'à la suite de l'envoi de la liste à la MRC, aucune entente ne soit possible pour le paiement des taxes dues à la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

21-02-2026

5.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU COMITÉ PARTAGE SAINT-FÉLIX 2026

Une demande d'aide financière reçue du comité Partage Saint-Félix pour un montant de 812.36 \$ pour l'année 2026.

Il est proposé par Mme Mélise Beaulac
Appuyé par M. Simon Lauzière

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit accordée une aide financière de 812.36\$ pour aider le comité Partage dans le budget d'opération de l'organisme.

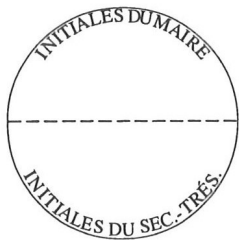
22-02-2026

5.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 635 CONCERNANT LES CARRIÈRES ET SABLIERES REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 552 ET SES AMENDEMENTS

CONSIDÉRANT les articles 78.1 et suivants de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) imposant à toute municipalité locale dont le territoire comprend une carrière ou une sablière l'obligation de constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT la présence d'au moins une carrière et/ou sablière sur le territoire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;

CONSIDÉRANT l'absence de constitution d'un fonds régional par la MRC de Drummond à cette fin;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Félix-de-Kingsey

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 552 concernant la constitution d’un fonds local réservé à la réfection et à l’entretien de certaines voies publiques (carrières et sablières) actuellement en vigueur, ainsi que ses amendements;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite remplacer le règlement 552 par un nouveau règlement;

CONSIDÉRANT qu’un avis de motion et le dépôt du projet de règlement numéro 635 ont été dûment donnés lors de la séance du conseil tenue le 6 janvier 2026 par le conseiller, M. Douglas Beard;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du règlement numéro 635;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François De Plaen
APPUYÉ PAR M. Simon Lauzière

ET RÉSOLU que le règlement numéro 635, intitulé « Règlement concernant les carrières et sablières », soit adopté tel que présenté;

QUE ledit règlement abroge le règlement numéro 552 et ses amendements;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

23-02-2026

5.5 ÉTAT DES CRÉANCES DUES À LA MUNICIPALITÉ

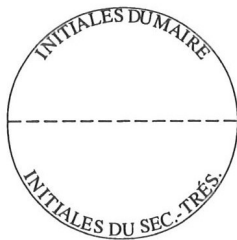
Dépôt et approbation de l’état des créances dues en vertu de l’article 1022 du code municipal

Sommaire par poste

<i>N° poste</i>	<i>Description</i>	<i>À recevoir</i>
54-131-00-023	Taxes 2023 à recevoir	6,40 \$
54-131-00-024	Taxes 2024 à recevoir	32 374,26 \$
54-131-00-025	Taxes 2025 à recevoir	138 385,89 \$
54-131-00-218	Taxes 2018 - 2019 à recevoir	1,66 \$
54-131-00-220	Taxes 2020 à recevoir	1,68 \$
54-131-00-221	Taxes 2021 à recevoir	2,46 \$
54-131-00-222	Taxes 2022 à recevoir	2,46 \$
54-139-00-000	Comptes à recevoir général	45 765,23 \$
54-139-00-001	Mutation immobilière à recevoir	33 829,50 \$
55-161-00-000	Taxes perçues d'avance	(20 048,53) \$

Grand total des créances dues à la municipalité : 230 321,01 \$

Il est proposé par M. Jean-François De Plaen et appuyé par la conseillère Mme Mélise Beaulac, il est résolu à l’unanimité des conseillers que le conseil prend acte et approuve l’état des créances dues à la municipalité préparée par le trésorier. La liste a été remise aux membres du conseil et est disponible à la municipalité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

24-02-2026

5.6 CONGRÈS ADMQ 2026

CONSIDÉRANT l'importance pour la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey de se tenir informée des évolutions en administration municipale et le rôle clé du congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) en tant qu'opportunité de formation, de réseautage et de mise à jour sur les développements financiers ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jacob Morin, appuyé par M. Douglas Beard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le directeur général, Alexandre Côté, la directrice des finances, Camille Royer, et la greffière-trésorière adjointe, Johanne Fréchette, soient autorisés à assister au congrès de l'ADMQ 2026, qui se déroulera au Centre des congrès de Québec du 17 au 19 juin 2026.

QUE la Municipalité prenne en charge les frais d'inscription de 603 \$ plus taxes par personne, ainsi que les dépenses liées à l'hébergement, aux repas et aux déplacements.

25-02-2026

5.7 AVIS DE MOTION À ÊTRE DONNÉ D'UN RÈGLEMENT NUMÉRO 636 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ET DE VOIRIE SUR LA RUE DE L'ÉGLISE ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 636

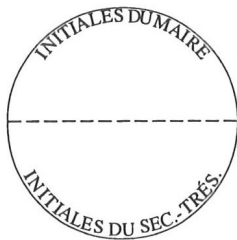
À la suite d'une communication de M. Alexandre Côté, directeur général et greffier - trésorier, M. Simon Lauzière donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera proposé l'adoption d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 4 500 000,00 \$ pour les travaux d'infrastructures et de voirie sur la rue de l'Église et dépôt du projet de règlement numéro 636.

Copie de ce projet de règlement étant disponible au bureau municipal.

26-02-2026

5.8 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 637 RELATIF AU TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$.

La conseillère Mme Mélise Beaulac donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente du conseil municipal, le règlement numéro 637 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$, conformément aux dispositions de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (RLRQ, c. D-15.1).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Dépôt du projet de règlement numéro 637 est également effectué séance tenante, et celui-ci est joint en annexe à la présente résolution pour consultation par les membres du conseil et le public.

6. SÉCURITÉ INCENDIE

6.1 RAPPORT DU MOIS SERVICE INCENDIE

09 appels (03 premiers répondants, 03 entraides, 03 alarmes incendie).

27-02-2026

6.2 RENOUELEMENT À L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES EN SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE DU QUÉBEC (AGSICQ)

CONSIDÉRANT QUE l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) réunit presque tous les directeurs incendie des municipalités de la province;

CONSIDÉRANT QUE les services de l'AGSICQ s'adressent principalement aux gestionnaires municipaux en leur offrant une panoplie d'outils, de services et de relations permettant à ses membres d'exceller dans la profession;

CONSIDÉRANT QUE le coût de renouvellement est de 375,97 \$ taxes incluses pour M. Pierre Blanchette;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Douglas Beard, appuyé par M. Jean-François De Plaen
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le renouvellement d'adhésion de M. Pierre Blanchette à l'AGSICQ au montant de 375,97 \$ taxes incluses.

28-02-2026

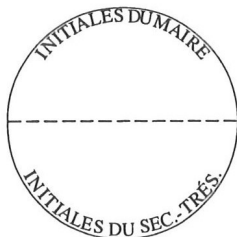
6.3 AUTORISATION DE DÉPENSE FORMATION PR3 (REHAUSSEMENT DE NIVEAU)

ATTENDU QUE la sécurité publique de la municipalité doit être assurée par des premiers répondants qualifiés et formés conformément aux normes en vigueur;

ATTENDU QUE le Directeur du service de sécurité incendie a soumis une demande visant la formation Rehaussement de niveau (PR3) pour les premiers répondants de niveau 2, comme indiqué dans la demande d'autorisation de dépense datée du 17 janvier 2026;

ATTENDU QUE cette formation sera dispensée par Santinel inc. du 1er février 2026 au 14 mars 2026, au coût de 2 683,80 \$ plus les taxes applicables, comme prévu au contrat de service;

ATTENDU QUE cette dépense est imputable au poste budgétaire 02-230-02-454 et que les crédits budgétaires sont disponibles;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

IL EST PROPOSÉ PAR M. Simon Lauzière

APPUYÉ PAR M. Jacob Morin :

QUE le conseil municipal autorise la formation Rehaussement de niveau (PR3) des premiers répondants de niveau 2;

QUE la dépense de 2 683,80 \$ plus les taxes applicables soit imputée au poste budgétaire 02-230-02-454;

QUE le Directeur du service de sécurité incendie soit autorisé à procéder aux inscriptions ainsi qu'au paiement de la facture, conformément aux modalités prévues au contrat de service;

QUE la présente résolution tienne lieu d'autorisation officielle et soit jointe à la facture après la réalisation de la formation.

29-02-2026

6.4 AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION POUR LES POMPIERS

ATTENDU QUE la sécurité des pompiers de la municipalité doit être assurée par l'utilisation d'équipements de protection individuelle conformes aux normes en vigueur;

ATTENDU QUE le Directeur du service de sécurité incendie a soumis une demande visant l'achat d'équipements de protection pour les pompiers, incluant notamment des gants et des cagoules certifiés NFPA;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission de l'entreprise Boivin & Gauvin inc. (1200 Degrés), datée du 20 janvier 2026, pour un montant total de 5 196,87 \$ taxes incluses, tel que détaillé à la soumission no SC20027098.

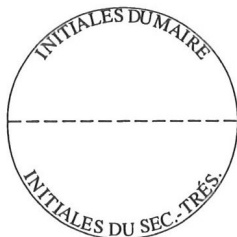
IL EST PROPOSÉ PAR M. Jacob Morin

APPUYÉ PAR M. Simon Lauzière

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'équipements de protection pour les pompiers auprès de Boivin & Gauvin inc. (1200 Degrés), conformément à la soumission reçue;

QUE le Directeur du service de sécurité incendie soit autorisé à procéder à la commande ainsi qu'au paiement de la facture;

QUE la présente résolution tienne lieu d'autorisation officielle et soit jointe à la facture lors du paiement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

30-02-2026

6.5 ACHAT DE GRÉ À GRÉ D'UN VÉHICULE AUTOPOMPE, DE MARQUE INTERNATIONAL 4 PORTES, ANNÉE 2006 (VÉHICULE 231 (V-106))

ATTENDU QUE la Ville de Victoriaville souhaite se départir du véhicule autopompe, de marque International, année 2006, numéro de véhicule 231 (V-106);

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a manifesté son intérêt pour acquérir ce véhicule pour les besoins de son service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE l'article 28, paragraphe 1.0.1 de la Loi sur les cités et villes permet la vente de gré à gré de biens municipaux;

ATTENDU QUE le véhicule, identifié comme suit, correspond aux besoins de la municipalité :

- Numéro de véhicule : 231 (V-106)
- Marque : International
- Modèle : 4400SBA 4X2
- Année : 2006
- Numéro de série : 1HTMKAZRX6H244139
- Moteur : DT 570 International
- Pompe : Waterous model CS
- Réservoir d'eau : 900 gal. (3406 litres)
- Transmission : Allison model 3000 EVS

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MME Mélise Beaulac, APPUYÉE PAR M. Simon Lauzière,

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

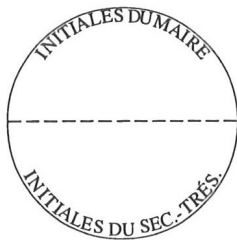
QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey autorise l'achat du véhicule autopompe, de marque International, année 2006, numéros 231 (V-106), de la Ville de Victoriaville, pour la somme de 20 000 \$ (taxes en sus);

Que le montant soit pris dans le fond réservé à cet effet.

QUE le directeur du service incendie et / ou le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis afin de donner effet à la présente résolution;

QU'il soit également résolu d'autoriser Alexandre Côté, directeur général, ou Pierre Blanchette, directeur du service incendie, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tous les documents requis pour effectuer le transfert de propriété auprès de la SAAQ.

De plus, il est également résolu de rembourser le PEP test à la ville de Victoriaville le cas échéant.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

7. TRAVAUX PUBLICS ET DE VOIRIE

31-02-2026

7.1 SOUMISSIONS REÇUES POUR L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE PHASE I ET PHASE II DANS LE CADRE DE LA RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR LA RUE DE L'ÉGLISE.

Communication est donnée par le directeur général relativement aux soumissions reçues pour la réalisation d'une étude géotechnique et d'une caractérisation environnementale phase I et phase II dans le cadre du projet de réfection des services municipaux de la rue de l'Église.

Une invitation à soumissionner a été transmise à trois (3) entreprises, soit Solmatech, Artelia et Englobe.

Les soumissions reçues se détaillent comme suit ;

Englobe :	68 481.33 \$ plus taxes
Artelia :	76 034.59 \$ plus taxes
Solmatech :	117 733.46 \$ plus taxes

L'ingénieur atteste la conformité de la soumission la plus basse et recommande d'octroyer le contrat à Englobe.

Sur proposition de la conseillère Mme MéliSe Beaulac, appuyée par M. Jean-François De Plaen , il est résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de l'ingénieur et d'attribuer le contrat à Englobe au prix soumis.

Il est également résolu à l'unanimité d'autoriser M.Alexandre Côté, M. Yves Letellier ou M. Jean-Philippe Girouard à signer le contrat au nom de la municipalité.

32-02-2026

7.2 ACHAT D'UNE REMORQUE DOMPEUR GALVANISÉE

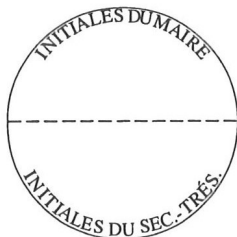
CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise 9149-0847 Québec Inc. (Remorque GATOR) pour la fourniture d'une remorque dompeur galvanisée;

CONSIDÉRANT que ladite soumission, datée du 26 janvier 2026, présente un coût total de 13 004,99 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Douglas Beard
APPUYÉ PAR : M. Jacob Morin

ET RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise 9149-0847 Québec Inc. (Remorque GATOR) pour l'achat d'une remorque dompeur galvanisée, selon les conditions de la soumission.

D'AUTORISER une dépense totale de 13 004,99 \$, taxes incluses.

D'AUTORISER le directeur général ou le directeur de la voirie à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition de cet équipement.

Il est également résolu d'autoriser Alexandre Côté, directeur général, ou Yves Letellier, directeur de la voirie à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tous les documents requis pour effectuer le transfert de propriété auprès de la SAAQ.

33-02-2026

7.3 TRANSFERT BUDGÉTAIRE – TRAVAUX PUBLICS

Communication est donnée du directeur général relatif à une demande du directeur des travaux publics à l'effet d'autoriser un transfert des crédits disponibles des postes budgétaires 02-320-10-525, 02-320-10-643, 02-414-01-522 et 02-701-30-522 vers le poste 23-040-01-724 pour l'achat de la remorque se résumant comme suit;

02-320-10-525	- 2 000 \$
02-320-10-643	- 1 500 \$
02-414-01-522	- 1 000 \$
02-701-30-522	- 1 000 \$
23-040-01-724	+ 5 500 \$

Le directeur général confirme que les crédits nécessaires sont disponibles et recommande le transfert de 5 500 \$.

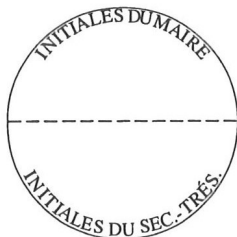
Sur proposition de M. Jacob Morin et appuyé par M. Douglas Beard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le transfert d'une somme de 5 500 \$ des postes budgétaires 02-320-10-525, 02-320-10-643, 02-414-01-522 et 02-701-30-522 vers le poste 23-040-01-724 comme demandé.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Dépôt

9.1 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – INSPECTION EN BÂTIMENT 03 demandes de permis (valeur approx. 310 000\$)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

34-02-2026

9.2 CONGRÈS COMBEQ 2026

CONSIDÉRANT l'importance pour la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey de se tenir informée des évolutions du service d'inspection et le rôle clé du congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) en tant qu'opportunité de formation, de réseautage et de mise à jour sur les derniers développements en matière d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Lauzière, appuyée par Mme Mélise Beaulac

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'inspectrice en bâtiment et environnement, Meghan Simard, soit autorisée à assister au congrès de la COMBEQ 2026, qui se déroulera au Fairmont Le Manoir Richelieu à La Malbaie du 16 au 18 avril 2026.

QUE la Municipalité prenne en charge les frais d'inscription de 640 \$ plus taxes ainsi que les dépenses liées à l'hébergement, aux repas et aux déplacements.

10. LOISIRS ET CULTURE

35-02-2026

10.2 LANCEMENT APPEL D'OFFRE GESTION DE LA CABANE À BONBONS POUR 2026 (TERRAIN DE BALLE)

Sur proposition de M. Jacob Morin et appuyée par M. Jean-François De Plaen, il est résolu de procéder au lancement d'appel de proposition pour la gestion de la cabane à bonbons pour la saison estivale 2026.

36-02-2026

10.3 RENDEZ-VOUS QUÉBÉCOIS DU LOISIR RURAL 2026

CONSIDÉRANT l'importance pour la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey de soutenir le développement et la qualité des services de loisir offerts à la population, ainsi que de demeurer à jour quant aux pratiques, tendances et enjeux en loisir rural;

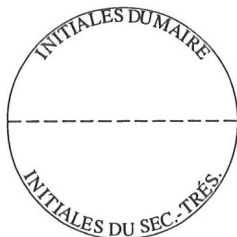
CONSIDÉRANT que le Rendez-vous québécois du loisir rural constitue une activité de formation et de réseautage pertinente pour les gestionnaires municipaux œuvrant dans le domaine du loisir;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Mme Mélise Beaulac, appuyé par M. Simon Lauzière

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice des loisirs, Mme Charlene Pilote, soit autorisée à assister au Rendez-vous québécois du loisir rural, qui se tiendra à l'Auberge Godefroy de Bécancour, du 5 au 7 mai 2026.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

QUE la Municipalité prenne en charge les frais d'inscription au coût de 150,00 \$ plus les taxes applicables, ainsi que les dépenses liées à l'hébergement, aux repas et aux déplacements.

11. SUJETS DIVERS

11.1 La prochaine réunion régulière du Conseil municipal aura lieu le lundi 09 mars 2026 dès 20 h au lieu habituel des rencontres, soit à la salle du conseil située au 6115-A rue Principale à Saint-Félix-de-Kingsey.

12. RAPPORT DES ÉLUS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient ensuite la période des questions : Aucune question

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

37-02-2026

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ont été étudiés et discutés;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Douglas Beard
et résolu,

QUE la séance soit levée à 20h57

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Monsieur Éric Provencher
Maire suppléant

Alexandre Côté
Directeur général et greffier-trésorier